

**Fiche Action N°5 : Création d'une Maison des Adolescents -**

Porteur de l'action	<b>CH Laborit Conseil Départemental de la Vienne Éducation Nationale</b>
Axes du DTSM	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. L'accès de la population au diagnostic et aux soins psychiatriques</li> <li>3. Les situations de défaut de prise en charge, de prises en charge inadéquates ou insuffisantes</li> <li>6. L'accès aux droits</li> <li>7. L'accès aux soins somatiques et le suivi somatique des personnes présentant des troubles psychiques</li> <li>8. La prévention des situations d'urgence psychiatrique et de souffrance psychique ainsi que l'organisation de la réponse à ces situations</li> <li>10. L'éducation à la santé et les actions de lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques et du handicap psychique.</li> </ul>
Priorité du PTSM	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Priorité 1 : Le repérage précoce des troubles psychiques, l'accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements conformément aux données actualisées de la science et aux bonnes pratiques professionnelles.</li> </ul>
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Adolescents et leurs parents</li> </ul>
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance des connaissances en santé mentale des acteurs de première ligne, des familles,...</li> <li>• Disparité de l'accès aux soins psys sur le territoire : zone rurale, difficulté de mobilité des usagers</li> <li>• Renforcement du repérage précoce des troubles psychiques</li> <li>• Définition et lisibilité des missions des structures de consultations ambulatoires parfois peu claires et nécessaire amélioration de la visibilité et des portes d'entrée au CH Laborit</li> <li>• Nécessité de supervision et régulation des équipes et personnes intervenant auprès des adolescents en situation de souffrance psychique et/ou présentant des troubles du développement</li> <li>• Absence de formations croisées entre les acteurs du sanitaire, social et médico-social</li> </ul>
Objectifs	<p><b>Les objectifs généraux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Apporter des réponses pertinentes et adaptées aux besoins des adolescents, notamment en ce qui concerne leur santé et leur bien-être, en articulation et en complémentarité avec les dispositifs existants sur le territoire</li> <li>» Offrir un accueil généraliste en continu et ouvert à tous les jeunes par des professionnels des domaines sanitaire, médico-social, social, éducatif ou judiciaire intervenant dans le champ de l'adolescence</li> <li>» Offrir une prise en charge multidisciplinaire généralement de courte durée</li> <li>» Fournir aux adolescents un soutien, un accompagnement et les informations nécessaires au développement de leur parcours de vie</li> <li>» Développer la prévention et promouvoir des modes de vie impactant favorablement la santé et le bien être</li> <li>» Contribuer au repérage des situations à risques (violences, usage de substances psychoactives et pratiques addictives, comportements sexuels à risques...) et à la prévention de la dégradation de situations individuelles (échec scolaire, déscolarisation, radicalisation...)</li> <li>» Garantir la continuité et la cohérence des prises en charge et des</li> </ul>

	<p>accompagnements, en contribuant à la coordination des parcours de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Favoriser l'élaboration d'une culture commune sur l'adolescence, le décloisonnement des différents secteurs d'intervention et les pratiques coordonnées sur un territoire</li> <li>» Contribuer au renforcement d'une médecine de l'adolescence.</li> </ul> <p><b>Les objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Offrir aux adolescents, notamment ceux qui sont en rupture et/ou ont tendance à rester en dehors des circuits plus traditionnels, un espace d'accueil neutre, ouvert et non-stigmatisant, conforme à la temporalité de l'adolescent, et une prise en charge médico-psychologique et somatique, mais aussi juridique, éducative et sociale, généralement de courte durée.</li> <li>» Accueillir, conseiller, orienter les jeunes et leurs familles, faciliter leur accès aux services dont ils ont besoin.</li> <li>» Favoriser la mise en réseau des acteurs territoriaux intervenant auprès des adolescents et la mise en œuvre d'accompagnements et de prises en charge collectives ou individuelles, globales, pluri-professionnelles et pluri-institutionnelles (médicales, psychologiques, sociales, éducatives, médico-sociales, voire judiciaires) en vue de la santé et du bien-être des jeunes.</li> <li>» Coordonner en interne à la Maison des adolescents et avec les partenaires le suivi des prises en charge multidisciplinaires conjointes.</li> <li>» Organiser et fournir une expertise pluridisciplinaire sur des situations individuelles afin de définir une stratégie de prise en charge et d'accompagnement.</li> <li>» Développer des dispositifs innovants et/ou expérimentaux, de nature à adapter l'offre des Maisons des adolescents aux évolutions des problématiques de santé des adolescents, des territoires, des partenariats, des ressources professionnelles...</li> <li>» Développer ou participer à des actions de promotion de la santé en direction des adolescents eux-mêmes, mais aussi des professionnels en lien avec l'adolescence</li> <li>» Participer à des projets de recherche pluridisciplinaires sur l'adolescence.</li> <li>» Favoriser l'échange des connaissances entre les professionnels de l'adolescence et leur apporter un appui méthodologique, pédagogique et bibliographique,</li> <li>» Fédérer, animer, former un réseau départemental autour de l'adolescent, développer la recherche sur les pratiques soignantes et éducatives.</li> <li>» Ainsi la maison des adolescents doit relever le défi de la pluridisciplinarité des professionnels et de l'articulation avec de nombreuses structures d'accueil, de suivi, de prévention et de soins des adolescents.</li> <li>» Créer les synergies entre le dispositif des permanences d'évaluation clinique (PEC) et la maison des adolescents – café des parents.</li> </ul>
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les adolescents et leurs familles</li> <li>● Les professionnels concernés</li> <li>● Les associations</li> </ul>
Étapes	<p>La Maison Des Adolescents de la Vienne sera constituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● D'une partie « mobile » avec le recours à un bus aménagé associé à des mises à disposition de locaux au sein des différentes villes parcourues du département</li> <li>● D'une partie « architecturale » à Poitiers avec localisation de la MDA – Café des parents</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les professionnels de 1er recours</li> <li>● Les usagers et les familles</li> <li>● De la prise en charge médico-psychologique et somatique des jeunes notamment le Pôle Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PUPEA), les services de secteur adulte du CH Laborit et les services du CHU de Poitiers dont la maison de santé publique, La Villa Vie)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De l'écoute des jeunes (Permanences d'Évaluation Clinique en collèges et lycées)</li> <li>• De la protection de l'enfance (notamment l'aide sociale à l'enfance et la Protection Maternelle et Infantile) et le planning familial du Conseil départemental de la Vienne</li> <li>• De la prise en charge des jeunes en difficulté, au titre de la protection de la jeunesse (notamment la Protection Judiciaire de la Jeunesse)</li> <li>• De la prévention de la déscolarisation et de l'exclusion (notamment les dispositifs mis en place par l'Éducation nationale)</li> <li>• Du parcours éducatif de santé (comités départementaux d'éducation à la santé et à la citoyenneté)</li> <li>• De l'insertion socioprofessionnelle des jeunes (notamment les missions locales)</li> <li>• De dispositifs sanitaires et médico-sociaux spécialisés, en particulier les consultations jeunes consommateurs (CJC)</li> <li>• De l'information, du diagnostic et du dépistage des infections sexuellement transmissibles (notamment les CeGIDD)</li> <li>• De l'écoute et de l'accompagnement des parents et de l'entourage familial</li> <li>• De l'information jeunesse (Centre Régional d'Information Jeunesse – CRIJ)</li> <li>• Service de santé universitaire de l'Université de Poitiers</li> <li>• Villes de Poitiers, Châtellerauld, Loudun, Montmorillon, Civray et autres villes partenaires</li> <li>• Caisse d'Allocations Familiales (CAF)</li> <li>• Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)</li> <li>• Ordre des Avocats (Avoc'enfants)</li> <li>• Ordre départemental des Médecins</li> <li>• Instance Régionale d'Éducation et de Promotion à la Santé (IREPS)</li> <li>• École des parents et Éducateurs (EPE)</li> <li>• Défenseur des droits des enfants</li> </ul>
Financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>👉 Financement prévu par l'ARS : 150 000 €</li> <li>👉 Financement pour le fonctionnement restant réparti entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ CH Laborit</li> <li>○ Conseil départemental de la Vienne</li> <li>○ Autres partenaires éventuels</li> </ul> </li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les objectifs et les projets poursuivis par la Maison des adolescents seront déclinés dans un programme d'actions annuel ou pluriannuel.</li> <li>■ La MDA réalisera un rapport d'activité annuel sur la base d'indicateurs élaborés et recueillis à l'aide du guide « <i>Recueil des données d'activités des Maisons des adolescents</i> » proposé par l'ANMDA, permettant un recueil de données harmonisé, complet et cohérent de l'activité des MDA sur le territoire national. L'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action sera intégrée à ce rapport d'activité.</li> <li>■ Le rapport d'activité sera présenté au comité de pilotage de la Maison des adolescents et transmis à l'ensemble des parties prenantes, dont systématiquement l'ARS et le Conseil départemental.</li> <li>■ Afin de permettre le suivi et l'évaluation de la contribution de la Maison des adolescents à la politique nationale en faveur de la santé des jeunes, un recueil de données sera organisé au niveau national par le Ministère de la santé et des affaires sociales.</li> <li>■ Concernant la recherche, l'évaluation et la formation : La conception du fonctionnement de ce lieu-ressource en fait un observatoire privilégié de la vie juvénile. Il va s'agir d'utiliser cette source d'informations dont l'analyse à l'aide de spécialiste pourrait déboucher sur un meilleur ciblage d'actions de prévention en direction des jeunes dans la Vienne. Un partenariat avec les laboratoires de santé publique, l'Observatoire Régional de la Santé, la psychiatrie et la psychologie universitaires doit d'emblée être envisagée. Cliniciens, épidémiologistes, chercheurs en sciences humaines y trouveraient un champ d'études et d'investigation privilégiées.</li> </ul>